

■ Conditions Générales d'Utilisation et de Vente

Applicables aux prestations de formation professionnelle continue

Version du 15 juin 2026

ESCALE-FORMATION – 8, rue Chaix – 13007 MARSEILLE

1 Présentation

ESCALE-FORMATION est une Entreprise Individuelle dont le siège social est sis 8, rue Chaix – 13007 MARSEILLE (France), organisme de formation professionnelle continue certifié Qualiopi (N° QUA008167 – Actions de formation). SIRET : 530 769 215 00027 – NDA : 93131428913 auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône.

Escale-Formation propose et dispense des formations à distance ou sur site, inter ou intra-entreprise, au titre de ses activités d'organisme de formation professionnelle. Escale-Formation réalise également des prestations d'audit et de conseil pour les entreprises et administrations.

2 Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation et de vente (ci-après les « CGV ») s'appliquent aux offres de services relatives à des commandes passées auprès d'Escale-Formation par tout client (ci-après « le Client ») concernant des prestations de formation professionnelle, d'audit ou de conseil.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV. Toute condition contraire opposée par le Client ne peut, sauf acceptation formelle et écrite d'Escale-Formation, prévaloir sur les présentes CGV.

Les présentes CGV peuvent être modifiées sans préavis. La version applicable est celle en vigueur à la date de souscription du service. Le Client reconnaît avoir bénéficié des informations et conseils suffisants lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.

3 Dispositions relatives aux prestations de formation

Escale-Formation réalise des prestations inter-entreprises et des prestations intra-entreprise, sur site ou à distance.

Une **formation inter-entreprises** réunit des stagiaires de plusieurs entreprises différentes, dans les locaux mis à disposition par Escale-Formation.

Une **formation intra-entreprise** est organisée au bénéfice de stagiaires appartenant à une même entreprise. Elle peut avoir lieu dans les locaux de l'entreprise cliente ou dans ceux mis à disposition par Escale-Formation.

3.1 Modalités techniques pour les formations à distance

Pour les formations à distance, le Client doit disposer d'un équipement informatique intégrant un microphone et une caméra (en option), ainsi qu'une connexion Internet de qualité suffisante pour assurer une visioconférence. Un test préalable peut être réalisé avec le Client sur demande.

3.2 Documents contractuels

Pour chaque action de formation, une convention établie selon les textes en vigueur est adressée au Client. Un exemplaire signé doit être retourné à Escale-Formation avant le début de la prestation.

Selon la formation, les documents suivants sont adressés à l'issue de la formation : attestation d'assiduité, feuille de présence, certificat de réalisation, attestation de fin de formation, attestation d'habilitation.

3.3 Propriété intellectuelle

Escale-Formation est seul titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus de formations qu'elle propose à ses Clients. Toute reproduction, représentation, modification, publication ou transmission totale ou partielle des contenus est strictement interdite, quels que soient le procédé et le support utilisés.

Le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel, sous peine d'engager sa responsabilité sur le fondement des articles L122-4 et L335-2 du Code de la propriété intellectuelle.

3.4 Modalités de règlement

Les prix sont exprimés en euros net de taxe (TVA exonérée – Article 261-4-4° du CGI).

Sauf accord préalable, le règlement est effectué **à réception de facture**, par virement bancaire. Pour les formations inter-entreprises, un acompte de 50 % est demandé à la commande, le solde étant facturé à l'envoi des convocations.

Tout stage ou cycle commencé est dû en entier. Les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement du ou des formateurs sont facturés en sus, sur la base du barème annuel d'Escale-Formation, et sont directement facturés au Client, qui se charge le cas échéant d'en obtenir le remboursement auprès de son OPCO.

Conformément au décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012, une indemnité de **10 %** du montant de la facture est appliquée en cas de retard de paiement. L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à **40 euros**.

3.5 Financement par un OPCO

Le coût de la formation peut être pris en charge totalement ou partiellement par l'OPCO ou le FAF dont relève le Client, au titre notamment du plan de développement des compétences.

Pour bénéficier de ce financement, le Client doit effectuer sa demande auprès de son OPCO **avant le début de la formation**, en règle générale au moins 15 jours à l'avance.

Escale-Formation prend en charge la rédaction des documents nécessaires à la demande (convention, programme, devis) et les transmet au Client. Si l'OPCO le permet, Escale-Formation peut effectuer pour le Client l'ensemble des démarches administratives nécessaires.

Escale-Formation n'accepte pas la subrogation de paiement. Le règlement des factures reste à la charge du Client

signataire, qui sollicite ensuite le remboursement auprès de son OPCO selon les modalités prévues par son contrat de financement.

3.6 Annulation d'une formation

3.6.1 À l'initiative du Client

Les dates de formation sont fixées d'un commun accord entre le Client et Escale-Formation et sont bloquées de façon ferme. En cas d'annulation tardive par le Client, des indemnités compensatrices sont dues :

| Délai d'annulation | Formation en présentiel | Formation à distance |
|------------------------|-----------------------------|------------------------------------|
| 15 jours avant | Débit de 20 % du montant HT | Report du module sur nouvelle date |
| 8 jours avant | Débit de 30 % du montant HT | Débit de 10 % du coût du module |
| 48h avant ou le jour J | Débit de 50 % du montant HT | Débit de 100 % du coût du module |

Ces sommes ne sont pas imputables sur l'obligation de participation à la formation professionnelle continue et ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO.

3.6.2 À l'initiative d'Escales-Formation

En cas d'annulation d'une formation à l'initiative d'Escales-Formation, une nouvelle date sera proposée au Client. Si la modification n'est pas acceptée, toute somme perçue est intégralement remboursée.

4 Modalités de commande

Les propositions et prix indiqués par Escale-Formation sont valables **30 jours** à compter de la date d'émission du devis, sauf mention contraire expressément indiquée sur le document.

L'offre de services est réputée acceptée à réception par Escale-Formation d'un devis ou bon de commande signé par un représentant dûment habilité du Client. La signature vaut acceptation irrévocable et sans réserve des présentes CGV.

5 Accessibilité et situations de handicap

Escales-Formation s'engage à rendre ses formations accessibles à toute personne en situation de handicap. Un **référént handicap** est désigné au sein de l'organisme pour accompagner les stagiaires dans l'adaptation des modalités de formation à leurs besoins spécifiques :

Bruno DUMONTET – Référént handicap

Tél. : 09 61 20 17 23 – Email : bdumontet@escale-formation.com

Toute personne en situation de handicap est invitée à nous contacter **avant toute inscription** afin d'évaluer ensemble les aménagements nécessaires (supports adaptés, accessibilité des locaux, aménagement des horaires, etc.).

6 Réclamations et médiation

Toute réclamation relative à une prestation d'Escale-Formation doit être adressée par écrit (email ou courrier) dans un délai de **30 jours** suivant la fin de la formation :

Escale-Formation – Bruno DUMONTET

8, rue Chaix – 13007 MARSEILLE

Email : contact@escale-formation.com

Escale-Formation s'engage à accuser réception de la réclamation dans un délai de **5 jours ouvrés** et à y apporter une réponse dans un délai de **20 jours ouvrés** à compter de la réception.

En cas de désaccord persistant, le Client peut recourir au médiateur de la consommation compétent, conformément aux articles L611-1 et suivants du Code de la consommation.

7 Limitations de responsabilité

La responsabilité d'Escale-Formation est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. Elle est plafonnée au montant du prix payé au titre de la prestation concernée.

La responsabilité d'Escale-Formation ne saurait être engagée pour toute défaillance technique ou mauvais usage du matériel par les utilisateurs, ni pour des dommages indirects tels que perte de données, perte d'exploitation, préjudice commercial, manque à gagner ou atteinte à l'image.

Force majeure

Escale-Formation ne pourra être tenu responsable en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un cas de force majeure, notamment : maladie ou accident d'un intervenant, grèves, désastres naturels, incendies, interruption des télécommunications ou de l'approvisionnement en énergie, mesures gouvernementales, ou toute circonstance échappant au contrôle raisonnable d'Escale-Formation.

8 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder strictement confidentiels toute information ou document concernant l'autre partie auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou lors des échanges précontractuels. Cette obligation est sans limitation de durée.

Par dérogation, le Client accepte d'être cité par Escale-Formation comme client de ses offres de services (listes de références, communications commerciales), sous réserve d'une description objective de la nature des prestations réalisées.

9 Protection des données à caractère personnel

La politique de protection des données personnelles d'Escale-Formation est soumise au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679) et à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de portabilité de ses données personnelles, qu'il peut exercer en adressant une demande écrite à :

Escale-Formation – Bruno DUMONTET

8, rue Chaix – 13007 MARSEILLE

Email : contact@escale-formation.com

Les données personnelles liées à la formation (évaluation des acquis, assiduité) ne seront pas conservées au-delà de **3 ans** suivant la fin de la formation, conformément aux obligations légales applicables aux organismes de formation.

10 Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGV sont régies par le droit français.

En cas de litige survenant entre le Client et Escale-Formation à l'occasion de l'exécution du contrat, les parties rechercheront en priorité une solution amiable.

À défaut de règlement amiable, le litige sera soumis à la juridiction compétente du ressort de Marseille, à savoir le **Tribunal Judiciaire de Marseille** pour les litiges avec des particuliers ou des travailleurs indépendants, ou le **Tribunal de Commerce de Marseille** pour les litiges entre professionnels commerçants.